

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
09/12/2020

Dossier complet le :
09/12/2020

N° d'enregistrement :
f09320p0282

1. Intitulé du projet

Développement de la ligne des Chemins de Fer de Provence de Nice à Plan du Var.
Nouveau Site de Maintenance et de Remisage "SMR" de NICE Lingostière

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1°b (pour mémoire)	Pas de rubriques ICPE soumises à enregistrement (E) ni à simple déclaration (D) Rubriques 1435, 2563, 2564 et 2930.1 : soumises à déclaration à contrôle périodique (DC) Rubriques 1434, 1436, 2560, 2925.2 et 2930.2 : non classées.
5°a +	Construction de voies de service 2000 ml +

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent à créer pour l'exploitant Régie Régionale des Transports un nouveau Site de Maintenance et de Remisage (SMR) ferroviaire à NICE-Lingostière d'une surface de plancher de 4 800 m², sur une assiette de terrain de 13 000 m².

Pas de travaux de démolitions, hormis le démontage d'une extension provisoire de 400 m² sur l'atelier existant qui avait été réalisée en 2019.

4.2 Objectifs du projet

L'atelier de maintenance existant de NICE-Lingostière est vétuste et de capacité insuffisante.

Un atelier neuf de maintenance ainsi que des installations appropriées de remisage des trains à proximité de l'atelier sont nécessaires afin de pérenniser l'exploitation de la ligne.

Cette infrastructure "SMR - Site de Maintenance et de Remisage" est prévue mise en service en 2025, cette date devant coïncider avec l'arrivée de nouveaux matériels roulants neufs de type hybride thermique/électrique avec batteries en remplacement partiel de la flotte ancienne existante de type 100% thermique (diesel).

Ce nouvel atelier permettra donc l'entretien et le remisage du matériel existant conservé ainsi que du matériel neuf.

Commune concernée : Nice

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 2 ans.

Travaux SMR : terrassements généraux, voies ferrées, bâtiments (fondations et gros oeuvre, second oeuvre), petit ouvrage d'art de type pont-rail, équipements ferroviaires et outillages, courants forts, courants faibles et aménagements extérieurs (voiries internes, stationnement personnel/visiteurs, espaces verts, éclairage, clôture du site).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Activité d'entrée/sortie des trains.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

En première analyse :

- Déclaration Loi sur l'eau,
- Déclaration ICPE,
- Permis de Construire,
- Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du PLUm (zone UEi : construction >7m ; projet sur emplacement réservé E025)
- Dossier Sécurité STPG (en cours d'analyse avec le STRMTG).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'emprise du SMR à NICE-Lingostière (hors voies ferrées existantes) :	13 000 m ²
...dont emprise au sol des bâtiments industriels :	3 950 m ²
...dont voies ferrées d'accès, voies ferrées de remisage, voirie interne et espaces verts :	9 000 m ²
Surface prévue en N+1	850 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

NICE Lingostière (Chemin de la
Glacière)

Parcelles pour tout ou partie
concernées par l'assiette du
projet :

A titre principal : BL 15, 16, 33,
150 et 200

A titre secondaire : BL 178, 179,
180, 181, 184, 201, 207, 208, 211,
216 et 218

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. 07° 11' 18 " E Lat. 43° 43' 14 " N

Point d'arrivée :

Long. 07° 11' 32 " E Lat. 43° 43' 05 " N

Communes traversées :

Nice

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'intercepte pas de ZNIEFF, il est cependant proche de la ZNIEFF Terrestre de Type II "Le Var" (n°06140100) qui se situe à 300 mètres à l'ouest du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	NICE
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du projet (NICE) est incluse dans les cartes de Bruits Stratégiques élaborées par la Métropole Nice Côte d'Azur
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La zone humide "Le Var" se situe à 300 mètres à l'ouest du projet.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Nice : - PPR "Inondation" approuvé le 18/04/2011 et ses révisions/modifications ultérieures. - PPR "Incendie de Forêt" approuvé le 07/02/2017. - PPR "Mouvement de Terrain" approuvé le 16/03/2020.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site de Lingostière du futur SMR est réputé contenir des déchets inertes. Une campagne de recherches de polluants est prévue début 2021.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de données à notre disposition
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La projet est situé à 300m à l'ouest de la Zone de Protection Spéciale "Basse Vallée du Var" (FR9312025).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est prévu de limiter au maximum les ressources naturelles non renouvelables en favorisant une meilleure valorisation des déblais. Toutefois des remblais d'apport techniquement adaptés aux aléas d'inondation seront nécessaires afin de respecter les prescriptions du PPRI (zone rouge R1) sur les remblais d'infrastructures de transport.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les milieux concernés par les travaux sont déjà très largement urbanisés. Un diagnostic écologique (inventaires de terrain, diagnostic corridors, synthèse des enjeux) a été mené en 2018. L'aire d'étude du projet a subi une forte artificialisation et les quelques milieux naturels encore présents sont rudéralisés, composés très majoritairement de friches herbacées thermophiles. Pas d'enjeu relevé pour la faune. Pour la flore, une seule espèce à enjeu de protection régionale a été identifiée (Alpiste aquatique), très localisée au sein de l'aire d'étude et présentent des effectifs relativement modestes (2 stations cumulant 45 
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun espace agricole, forestier ou maritime ne sera détruit ou directement impacté par le projet. Surface rudéralisée impactée : environ 2500 m².
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Sensibilité sismique pour les bâtiments prévus partiellement en R+1. Pas de risque feu de forêt ou mouvement de terrain. La sensibilité principale concerne le risque inondation (zones bleue / rouge).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Stockage gazole (50 m3) en cuve enterrée
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : la construction générera un trafic supplémentaire ponctuel pour le personnel de chantier et les approvisionnements (durée 2 ans). En phase exploitation, le personnel prévu maximal cumulé est de 100 environ. Une partie ce personnel est déjà présent sur le site (atelier existant) et ne générera donc aucun flux supplémentaire . Par ailleurs la station Lingostière des chemins de fer est accolée au site : les employés des chemins de fer seront incités à utiliser leur propre service de
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux : nuisances classiques pour des chantiers TP (travaux et circulations) incluant des terrassements généraux, du bâtiment et de la voirie. En phase exploitation, le site générera des manoeuvres de trains mais le matériel diesel ancien sera remplacé par du matériel neuf hybride avec batteries générant beaucoup moins de bruit. Le projet n'engendre pas d'augmentation du nombre de circulations sur la ligne.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : nuisances classiques liées aux circulations routières (véhicules chantier).</p> <p>En phase exploitation, le site générera des manoeuvres de trains mais le matériel diesel ancien sera remplacé par du matériel neuf hybride avec batteries générant beaucoup moins d'odeurs.</p> <p>Le projet n'engendre pas d'augmentation du nombre de circulations sur la ligne.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : nuisances vibratoires classiques pour des chantiers TP (travaux et circulations) incluant des terrassements généraux.</p> <p>En phase exploitation : les circulations ferroviaires engendrent naturellement des vibrations mais les voies sur le site seront circulées à très faible vitesse (<15 km/h) et réalisées majoritairement sur voie ballastée, ce qui supprime quasiment les vibrations ressenties.</p> <p>Le projet n'engendre pas d'augmentation du nombre de circulations sur la ligne.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site est déjà équipé d'éclairage public.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux : nuisances classiques d'émissions de poussière pour des chantiers TP (travaux et circulations) incluant des terrassements généraux, du bâtiment et de la voirie.. Des prescriptions de maîtrise de ces pollutions seront imposées aux entreprises.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les eaux de chaussées et de toiture seront traitées puis collectées aux points de rejets existants.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux les déchets seront triés sur le chantier et seront soit valorisés sur site, soit collectés par une filière adéquate de valorisation. Si nécessaire, des aires seront aménagées pour les déchets dangereux éventuels.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les zones de remisage des trains pourront être protégées par des auvents équipés de panneaux photo-voltaïques afin de réduire l'empreinte carbone de l'installation.

Plus généralement, le critère "développement durable" sera un des critères qui présideront au choix (sur concours de maîtrise d'oeuvre) du projet SMR.

Enfin, la maîtrise d'ouvrage s'est engagée à intégrer les prescriptions environnementales "Bâtiment Durable Méditerranéen" (BDM) pour la conception et la réalisation des bâtiments, en s'adjoignant un assistant à maîtrise d'ouvrage spécialisé. En complément de cette démarche BDM, l'implantation du projet dans le périmètre de l'Opération d'Intérêt National « Plaine du Var » menée par l'EPA Nice Eco-Vallée a amené la MOA à souhaiter que le projet obtienne une reconnaissance de la conformité au référentiel ECOVALLEE QUALITE (EVQ). L'objectif de la MOA est d'obtenir la reconnaissance « opération EFFICIENTE »

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu de l'urbanisation et de l'anthropisation actuelle du site, aucun impact environnemental sur les milieux naturels n'est anticipé.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à MARSEILLE

le, 08/12/2020

Signature